



## **PORT DEPARTEMENTAL DE NIOLON**

### **Présentation détaillée**

**Commune du Rove**



Le Port de Niolon est l'un des 8 ports de pêche et de commerce transféré au Département en 1985.

Il est situé dans le Massif de La Nerthe, classé au titre des espaces naturels et pittoresques à préserver.

Le Conseil Départemental le gère en régie directe.

Les grands travaux menés ont surtout veillés à la sécurisation de l'entrée du port (recharge des digues) et au confortement des quais.

Très abrité du mistral, il est le siège de l'un des plus grand centres de formation de plongée d'Europe (UCPA).

L'UCPA dispose par AOT de l'usage exclusif d'un quai de 259 m<sup>2</sup>, dont un abri pour distributeur de carburant et de 3 places de navires dans le plan d'eau.

Les plaisanciers sont regroupés au sein de l'association « Les Calanquais Niolonais » (62 adhérents), créée en 1993.

Plus aucun pêcheur ne fait port à Niolon.

# Fiche Signalétique

## ESPACES ET EQUIPEMENTS MIS A LA DISPOSITION DES USAGERS

### I.-LES ESPACES

Le domaine portuaire de Niolon est constitué de plusieurs espaces : plan d'eau et espaces non bâtis. Pour l'exercice de leurs activités les différents usagers bénéficient d'espaces dédiés.

Les différents espaces affectés figurent sur plans en annexe. Ce document fait partie intégrante du présent règlement.

#### **. Plan d'eau**

- 57 bateaux de plaisance, dont 3 bateaux de tradition,
- 2 bateaux de plongée appartenant à l'UCPA,
- 1 bateau de promenade.

#### **. Espace non bâti**

- Quais (158 ml) et outillages (treuil sur quai glisse)
- 1 quai avec poste à essence loué à l'UCPA

### II.-LES EQUIPEMENTS

Les équipements du port sont :

- 165 mètres linéaires de quai
- 1 treuil électrique (intégré dans un petit bâti fermé)
- 2 bornes eau et électricité dont l'une est strictement réservée à la pêche professionnelle
- des conteneurs et des poubelles à ordures ménagères.

# Etat des lieux

## 1 - Quais et terre-pleins

Désignation	Implantation dans le port	Longueur /superficie	Etat général	Observations
Quai ouest (UCPA), 25ml	Sud est		Mauvais	(en 1989 : 158 ml)
Quai est, 43.50 ml	Sud		Bon	
Quai nord, 50 ml			Bon	
Quai llette, 35 ml			Bon	
1 quai glisse (100 m <sup>2</sup> )		580 m <sup>2</sup>	Mauvais	

## 2 – Appontements

Désignation	Implantation dans le port	Longueur	Largeur	Etat général	Observations
néant		-	-	-	-

## 3 – Outillages

Désignation	Implantation dans le port	Surface	Etat général	Gestionnaire	Observations
1 treuil et son bâti	Quai glisse	3m <sup>2</sup>	Bon	AOT niolonnais Calanquais	
3 bomes eau + électricité	1 quai llette / 1 quai est	-	Moyen	AOT Niolonnais Calanquais	
2 points d'eau + électricité	1 quai Nord / 1 quai glisse	-	Moyen	Gestion directe Calanquais Niolonnais	

## 4 – Bâtiments

Désignation	Implantation dans le port	Surface	Etat général	Gestionnaire	Observations
Néant					

## 5 – Ouvrages de protection

Désignation	Implantation dans le port	Longueur	Etat général	Observations
2 digues	Passe d'entrée	35ml x 2		Digues inversées. Ne protègent pas le plan d'eau en cas de vent sud-ouest (Labé)

## 6– Divers

Désignation	Implantation dans le port	Longueur	Etat général	Observations
1 échelle de sécurité	Quai nord	-	Bon	

## Travaux 2015/2016 PROJETS

Nature du Projet	Coût estimé	Echéance
Réfection du quai dit UCPA	50 000 €	Décembre 2015 / Janvier 2016
Réfection Escalier	15 000 €	Fin de saison 2015 / Janvier 2016

## Redevances 2014

<b>REDEVABLES</b>	<b>MONTANT DE LA RECETTE 2014 (en euros TTC)</b>
Plaisance	12 465,60
Association Calanquais Niolonais	792,12
UCPA	2 091,48
Promenade en mer	879,26
Passagers	1 024,80
<b>Total</b>	<b>17 253,26</b>

# Plan du Domaine Public Portuaire

(Plan transmis par l'Etat en 1986)



## Photo aérienne 2013



